

Règlement du Concours de Chant Jeunes Talents ville de Nîmes - Fête de la Musique 2025

1. Objectif du Concours

Le Concours de Chant Jeunes Talents est organisé à l'occasion de la Fête de la Musique 2025 à Nîmes, le samedi 21 juin 2025. Il est destiné aux enfants âgés de 8 à 13 ans. L'objectif est de valoriser les jeunes talents musicaux dans un cadre convivial et créatif.

2. Conditions de Participation

- Le concours est destiné aux enfants âgés de 8 à 13 ans
- Les candidats doivent résider sur le territoire de Nîmes Métropole.
- Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte et fournir une autorisation parentale (à inclure dans le formulaire de candidature).
- Une sélection sera faite à partir d'enregistrements audio ou vidéo. Le jury décidera des candidats retenus, en se basant sur la justesse du chant.
- Le formulaire de candidature doit être envoyé avant la date limite **le 9 mai 2025**.

Seuls **25 participants** seront sélectionnés pour se produire lors de la fête de la musique..

3. Inscription L'inscription est soumise à la présentation des documents suivants :

- Formulaire de candidature dûment rempli
- Photo numérique récente
- Autorisation parentale
- Enregistrement audio de la chanson choisie au format MP3 ou une vidéo
- Le formulaire de candidature doit être retourné avant le 9 mai 2025 à 17h00. Seules les candidatures complètes seront prises en compte. L'inscription au concours ne sera validée qu'après réception de tous les éléments.

4. Sélection des Participants

Le concours comporte une sélection basée sur les enregistrements audio ou vidéo. Ces enregistrements peuvent être fournis par les candidats via des réseaux sociaux, YouTube. Les candidats seront sélectionnés en fonction de leur prestation, en privilégiant la justesse de l'interprétation.

5. Limitation du Nombre de Participants

Le nombre total de participants pouvant se produire lors de la fête de la musique est limité à 25 candidats.

6. Modalités de la Prestation

Chaque candidat devra se présenter devant le jury et chanter sa chanson. La prestation sera limitée à un essai. Le candidat pourra chanter avec une bande sonore (clé USB uniquement). La bande sonore doit être instrumentale, sans voix d'accompagnement, et ne doit contenir que la version instrumentale de la chanson choisie.

7. Date et Lieu du Concours

Le concours aura lieu le **samedi 21 juin 2025**, de 17h à 19h à sur la **Place aux Herbes** à Nîmes.

8. Récompenses

Le premier lauréat recevra une coupe, tandis que le deuxième et le troisième lauréat se verront attribuer un trophée chacun. Les trois premiers lauréats auront également l'honneur de recevoir un crocodile symbolisant la ville de Nîmes. De plus, 25 médailles seront remises à tous les participants, ainsi que 25 tee-shirts et 25 casquettes ou chapeaux de paille aux couleurs de la Ville de Nîmes.

Les frais de transport, de repas et/ou d'hébergement inhérents à la participation au concours de chant restent à la charge du candidat.

9. Droit à l'image

Tous les candidats doivent remettre une autorisation parentale concernant le droit à l'image pour permettre la diffusion des photographies et vidéos prises pendant le concours, à des fins de promotion de l'événement et pour les prochaines éditions du concours.

10. Conditions d'Annulation

La Mairie de Nîmes se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de candidats est insuffisant (moins de 6 candidats) ou en cas de force majeure.

11. Jury

Le jury sera composé de professionnels du milieu musical et d'élus de la ville de Nîmes. Les membres du jury jugeront sur la qualité de l'interprétation, la justesse du chant et la prestation globale.

Les décisions du jury sont finales et sans appel. Les résultats seront annoncés à la fin du concours. Les candidats pourront consulter le jury après les délibérations si souhaité.

12. Modalités de Soumission des Dossiers

Les candidats doivent envoyer leur enregistrement ainsi que tous les documents requis via le formulaire de candidature avant le **9 mai 2025, 17h00**.

13. Chanson pour le concours le 21 juin

Les candidats retenus devront interpréter la même chanson que lors de leur inscription. La chanson ne doit pas dépasser 3 minutes. Cette dernière doit être une reprise ou une adaptation d'une chanson française. L'ordre de passage des candidats, lors du concours, sera défini par tirage au sort réalisé par le président du jury.

14. Obligations concernant le Son

L'accompagnement sonore est obligatoire. Les candidats doivent fournir une bande sonore instrumentale sur clé USB uniquement comprenant la chanson choisie lors de l'inscription sans voix guide ou play-back. Les chœurs sont autorisés, mais pas les doubles voix de l'interprète.

15. Modifications du Règlement

En cas de nécessité organisationnelle, ce règlement pourra être modifié. Les candidats seront alors informés des modifications éventuelles.

16. Envoi de la Candidature

Le formulaire de candidature doit être complété et accompagné des documents nécessaires, puis soumis via le lien suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdNbWFxk1IGd-glcPn9TmdLUV2dCA8RBpPrQi5zaxPZ9zINpg/viewform?usp=header>

Les candidatures incomplètes ou envoyées après la date limite ne seront pas prises en compte.

Pour des renseignements techniques particuliers, veuillez contacter par email :

contact@rakan-musiques.com

Date limite de candidature le 9 mai 2025 - 17h00.